

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations et prestations vendues par HP Formation.

Les formations et les prestations peuvent être consultées sur le site internet [www.hp-formation.com](http://www.hp-formation.com)

**INSCRIPTION A UNE SESSION DE FORMATION :**

-Par mail à [administratif@hp-formation.fr](mailto:administratif@hp-formation.fr) : précisant le nom, prénom de l'apprenant, le titre et le lieu de la formation

-Par le site internet [www.hp-formation.com](http://www.hp-formation.com) – Espace client accessible par login et mot de passe fournis sur demande

Le client reçoit par mail la confirmation de la réservation avec le cas échéant un formulaire précisant les éléments prérequis à retourner.

L'inscription est définitive et vaut commande à réception de la convention signée et des prérequis demandés le cas échéant.

Pour chacune des formations délivrées par HP Formation, les prérequis exigés afin de participer à la formation sont mentionnés sur la convention ainsi que sur le programme de formation (consultable sur le site internet).

Si la demande d'inscription n'est pas recevable (session complète, prérequis non conformes etc...) HP Formation en informera le client par mail ou téléphone.

**CONVOCATION**

La réception des prérequis exigés conditionne l'envoi de la convocation qui sera adressée par mail au client demandeur de la formation et qui mentionne les informations relatives à la formation. Il est de la responsabilité du client de transmettre à l'apprenant sa convocation.

**COMMANDE**

Pour les prestations (hors session de formation) la commande est validée à réception du devis signé et cacheté avec mention « bon pour accord »

Si les CGA du client impose la mention d'un numéro de commande sur la facture, celui-ci devra être fourni soit à la commande soit au retour de la convention de formation ou du contrat de prestation.

**RESPONSABILITE**

La participation à la formation implique l'adhésion complète de l'apprenant et du client au règlement intérieur d'HP Formation.

L'apprenant s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité la formation où il est inscrit, à signer chaque demi-journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par l'apprenant peuvent entraîner d'une part son renvoi de la formation dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation. L'employeur ou selon le cas l'apprenant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'HP Formation.

HP Formation est titulaire d'une assurance de responsabilité professionnelle.

En tant que prestataire de service HP Formation est soumis à une obligation de moyen.

**ATTESTATION/JUSTIFICATIF DE FORMATION**

Certaines formations, par leurs nature et exigences réglementaires, sont soumises à des tests d'évaluation obligatoires. La remise des attestations ou certificats de formation est soumise à la réussite de ces tests.

Les documents de fin de formation en vigueur sont transmis par mail au gestionnaire de formation, et sont disponibles sur l'espace privé du client accessible par login et mot de passe sur demande.

**CONDITIONS FINANCIERES**

Le tarif applicable est celui mentionné sur la convention ou le devis. Tous nos prix sont stipulés « hors taxes ». Il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture. Les prix comprennent les fournitures de supports de cours mais sont exclusifs de tout autre frais notamment de transport, d'hébergement et de restauration.

Pour tout nouveau client, HP Formation se réserve le droit de demander à la première inscription la totalité du montant de la prestation. Toute session de formation commencée est due dans son intégralité. Les factures sont émises en fin de formation. Le règlement de ladite formation doit être effectué par le Client par virement ou éventuellement par chèque dans un délai de 45 jours fin de mois maximum, sauf dispositions particulières définies par un accord commercial. Passé ce délai et sauf accords particuliers accordés par HP Formation, conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur les factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

Les documents de fin de formation (attestations, certificats...) restent la propriété de HP FORMATION jusqu'au paiement complet de la prestation par le client. HP FORMATION se réserve le droit de ne remettre ces documents au client qu'à réception du paiement.

**Accord de prise en charge par l'Opérateur de Compétences**

Pour toute demande de formation dont le financement est assuré par un Opérateur de Compétences, le Client doit transmettre avec sa demande d'inscription l'accord de prise en charge et reporter le numéro de demande à retour de la convention A défaut, HP Formation se réserve le droit de facturer directement auprès du Client.

**REFUS DE COMMANDE**

Si un client passe une commande sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, HP Formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une indemnité pour quelque raison que ce soit.

**ANNULATION – MODIFICATION – INSUFFISANCE DU NOMBRE DE PARTICIPANT A UNE FORMATION**

Le client peut annuler sa commande sans frais si cette annulation parvient à HP Formation par fax, mail, ou par courrier au moins 6 jours ouvrés avant le début de la formation. Pour toute autre annulation, il sera dû, au titre de frais de dossier et de dédommagement, un montant égal à 50 % du prix du stage dès lors que le désistement intervient dans un délai inférieur à 6 jours ouvrés et à 100% dans un délai inférieur à 2 jours ouvrés, sauf sur présentation d'un justificatif d'incapacité à se rendre à la formation. Une absence constatée le jour du début du stage fera l'objet d'une facturation égale à 100 % du montant du stage. En cas de report de l'inscription, un accord pourra être trouvé entre les deux parties.

En cas d'insuffisance de participants ou de force majeure (maladie de l'animateur, conditions météorologiques, incendie, etc.), HP Formation se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la prestation sans dédommagement, ni pénalités au Client. De même, HP Formation en informera le client dans les plus brefs délais mais ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client consécutif au report ou à l'annulation d'une formation.

**REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

HP Formation offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant s'il répond favorablement aux conditions de prérequis exigées par la formation visée. Le client ne sera pas facturé pour un changement validé.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

HP Formation est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus, et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par HP Formation pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'HP Formation. En outre, les contenus et les supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) élaborés par des organismes certifiant et utilisés par HP Formation dans le cadre de conventions signées avec ces derniers, restent la propriété de ces organismes certifiant. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans l'accord express d'HP Formation et des organismes certifiant. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation sont strictement interdites, et ce quel que soit le procédé ou le support utilisé. En tout état de cause, HP Formation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des formations.

### CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder strictement confidentiel les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par HP Formation au Client. HP Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les utilisateurs.

### LITIGE

Si un différend survient concernant l'interprétation ou l'exécution de cette convention commerciale, les deux parties s'engagent à la recherche préalable d'un règlement à l'amiable. En cas de litige persistant, le Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

### RGPD

Chacune des parties s'engage à respecter la Règlementation relative à la Protection des Données à caractère personnel découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 sur la protection des Données Personnelles et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, et à respecter les engagements et garanties visées à l'Annexe 1 « Protection des données à caractère personnel ». Les Parties s'engagent à remplir en collaboration les informations sur les traitements et données.